



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026 À 19 H

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, pour être tenue le **13 juillet 2026 à 19 h**, à la mezzanine de la salle Guy St-Onge, avec la présence du public.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de recueillement
- 1.3 Première période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Administration

- 2.1.1 Chèques émis, dépôts directs émis, paiements Internet et transferts bancaires
- 2.1.2 Comptes à payer et dépôts directs
- 2.1.3 Appui à la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut - Régie du bâtiment - Demande de normes moins contraignantes
- 2.1.4 Autorisation de paiement - Bélanger Sauvé Avocats
- 2.1.5 Autorisation de paiement à la MRC de Montcalm représentante pour un dossier en litige à la Cour Supérieure
- 2.1.6 Honoraires professionnels de DCA Comptable professionnel agréé
- 2.1.7 Autorisation de signature de lettres d'entente découlant de la convention collective 2024-2028

2.2 Ressources humaines

- 2.2.1 Embauche d'un journalier concierge régulier à temps partiel - M. Garry Pinet

2.3 Présentation, dépôt et avis de motion

2.4 Dépôt de rapports, documents, requêtes

- 2.4.1 Retour sur le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

- 4.1 Résolution autorisant la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à demander un appel d'offres public par soumission pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable ainsi que de l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées 2027-2029
- 4.2 Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture
- 4.3 Achat de pierres - Sables L.G. division Bauval inc.

5. SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Acceptation provisoire des travaux de la rue Marc
- 5.2 Attribution d'un contrat pour l'achat de ponceaux et de regards pour le projet de piste cyclable de la rue Beauchamps (Phase 2)
- 5.3 Attribution d'un contrat pour l'achat de balises flexible pour la piste cyclable de la rue Beauchamps (Phase 2)
- 5.4 Attribution d'un contrat pour les travaux de rapiéçage d'asphalte 2026
- 5.5 Autorisation de paiement - Équipe Laurence - Évaluation hydraulique du bassin versant de la montée Crépeau en provenance du rang 6.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026 À 19 H – SUITE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Demande de dérogation mineure numéro 2025-018 concernant le 6444, Route 335
- 6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2026-026 concernant le 205, rue du Maréchal-Ferrant
- 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2026-027 concernant le 5945, Route 335
- 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2026-028 concernant le 295, rue Morin
- 6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2026-029 concernant le 590, rue des Cèdres
- 6.6 Demande de dérogation mineure numéro 2026-031 concernant le 1008-1010, Place des perdrix
- 6.7 Demande de dérogation mineure numéro 2026-032 concernant le 215, rue du Lac-Raymond
- 6.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2026-023 et 2026-024
- 6.9 Vente de terrains - Lots 4 869 785, 4 869 786, 4 869 789, 4 869 790, 4 869 795, 4 869 796, 4 869 797, 4 869 798, 4 869 799, 4 869 800 et 4 869 801
- 6.10 Vente de terrain - Lot 4 869 842 - rue du Breton
- 6.11 Adoption d'un règlement - Règlement numéro 790-2026 ayant pour objet de modifier la grille de spécifications de la zone F1-18, afin d'autoriser l'ajout d'un logement supplémentaire au sous-sol

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Bibliothèque

7.2 Communication

7.3 Loisirs

- 7.3.1 Embauche de madame Ève Corbeil au poste d'animatrice de camp de jour
- 7.3.2 Autorisation de signature lettre d'entente - Conditions de travail des employés du camp de jour
- 7.3.3 Autorisation de dépenser pour l'achat et l'installation d'une laveuse/sécheuse à la Salle Guy St-Onge
- 7.3.4 Financement de la réalisation du projet des panneaux historiques au Parc Central

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

**RÈGLEMENT NO 790-2026 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE F1-18 AFIN D'AUTORISER L'AJOUT D'UN LOGEMENT
SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL**

ATTENDU QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité locale de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Calixte a adopté son règlement de zonage numéro 722-2023 le 16 août 2023;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme a reçu une demande du promoteur de la future rue Marc, visant à modifier les usages autorisés dans la zone F1-18, afin de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol ;

ATTENDU QUE la demande s'intègre adéquatement à la zone concernée et respecte les orientations du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel a émis une recommandation favorable à la modification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 mars 2026 et qu'un premier projet de règlement a été présenté lors d'une séance ordinaire du conseil;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la loi;

ATTENDU QUE le second projet a été adopté lors de la séance extraordinaire du 22 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APUYÉ PAR :

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

Que la Municipalité de Saint -Calixte adopte le présent règlement à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit par le présent règlement;

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 À l'annexe « 2 », intitulée « Grilles de spécifications », du Règlement de zonage 722-2023, la grille de la zone F1-18 est remplacée par la grille de l'annexé 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CALIXTE CE 13^E JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026

Michel Jasmin, Maire

Liette Martel, Directrice générale par intérim



N° de résolution
ou annotation

Procédures :
Avis de motion : 11 mars 2024
Premier projet de règlement : 9 mars 2026
Consultation publique : 17 juin 2026
Adoption du second projet : 22 juin 2026
Adoption du règlement : 13 juillet 2026
Certificat de la MRC :
Avis de promulgation :